

Le GT « Stratégie fédérale DD » de la CIDD

Activités en 2021

Le groupe de travail a poursuivi l'élaboration du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) lancée en 2018 (voir rapports d'activités précédents de la CIDD). Grâce à la mobilisation des nombreux experts des institutions fédérales au sein du groupe de travail, les efforts conjoints ont permis d'aboutir à l'adoption du PFDD par le gouvernement fédéral le 1^{er} octobre 2021. Le calendrier des activités a largement été déterminé par les étapes prévues par la loi concernant la préparation du plan. Le groupe de travail s'est réuni le 14/01 et le 03/06 et de nombreux échanges ont eu lieu par voie électronique entre le secrétariat et les experts des services publics fédéraux.

1. Adoption de l'avant-projet de Plan

Afin de tenir le calendrier stipulé dans la loi, qui prévoit l'adoption du Plan un an après l'entrée en fonction du gouvernement fédéral, les experts du groupe de travail ont mis à jour les propositions d'actions et veillé aux dernières validations au sein de leurs propres organisations entre décembre 2020 et janvier 2021.

Lors de la réunion du 14 janvier, le 5^e draft de l'avant-projet de Plan a été débattu. Il s'agissait de discuter de l'attribution de responsabilités pour certaines mesures, de préciser certaines formulations, de débloquer les derniers désaccords sur certaines propositions mais aussi de finaliser la structure du document (regroupement de certains thèmes, place de la dimension internationale etc.). Suite à cette réunion, un draft 6 leur a été transmis, afin de collecter les dernières corrections, avant validation finale par le groupe de travail. C'est donc un draft 7 qui a été soumis à la réunion plénière de la CIDD pour les dernières négociations et adoption le 28/01. Les nombreuses modifications effectuées courant janvier 2021 ont permis une réelle appropriation des actions par les services publics fédéraux et un partage des responsabilités entre eux.

Après des corrections formelles et de mise en page, le document a été envoyé le 04/02 à la ministre fédérale en charge du Développement durable, avec une note d'accompagnement et un avis de la CIDD concernant le dispositif de consultation de la population à mettre en place.

2. Consultation de la population

Comme le prévoit la loi, l'avant-projet de Plan est transmis par la ministre au Conseil des ministres pour délibération. Les discussions politiques ont abouti à la prise d'acte de l'avant-projet de Plan le 19/03/2021 par le gouvernement et la décision de présenter l'avant-projet de Plan en consultation publique.

L'Arrêté royal fixant les règles générales pour la consultation de la population sur l'avant-projet de Plan Fédéral de Développement Durable a été publié au Moniteur belge le 31/03/2021 et l'avis annonçant la consultation publique a été publié au Moniteur belge le

02/04/2021. Dès lors, la consultation publique s'est déroulée du 09 avril 2021 au 08 juin 2021, soit les 60 jours de délai fixés par la loi pour que le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) puisse remettre son avis sur l'avant-projet de Plan. Etant donné la nature « administrative » du document, il a été décidé d'opter pour une approche pragmatique et limitée en terme de communication et de diffusion. L'objectif étant de recueillir des avis d'experts sur les propositions plutôt que de procéder à une large campagne de communication – sensibilisation.

Une [page spécifique a été dédiée à la consultation publique](#) sur le site www.developpementdurable.be afin de mettre à disposition divers documents : l'avant-projet de Plan, un formulaire de réponse mais également un résumé exécutif et un guide du lecteur. Toute la consultation publique a en effet été organisée en vue d'appliquer le principe central de l'Agenda 2030 « Leave No One Behind », soit ne laisser personne de côté, et assurer l'accessibilité maximale au processus de consultation, même s'il s'agit d'une gageure pour un document de ce type.

A la demande de la ministre, il a également été tenu compte de ce principe dans les démarches effectuées pour solliciter des avis sur l'avant-projet de Plan. A côté des institutions destinataires prévues par la loi (les chambres législatives, les parlements et gouvernements des entités fédérées et le CFDD), d'autres organisations ont été invitées à réagir aux propositions d'actions :

- Les principaux conseils d'avis fédéraux (CCE/CRB, CNT/NAR, CSIPME/HRZKMO, CCPD/ABCO, bijzondere raadgevende commissie verbruik, Commission Consultative spéciale Consommation) ;
- Raad van de Gelijke Kansen voor Mannen en Vrouwen/Conseil de l'Egalité des Chances entre les hommes et les femmes (RGKMV/CECHF), Vrouwenraad, Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) ;
- Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées / Nationale Hoge Raad Personen met een Handicap (CNSPH/NHRPH), Belgian Disability Forum ;
- Plateforme-fédérations : Associations 21, Reset.Vlaanderen, The Shift ;
- Service de lutte contre la pauvreté, BAPN ;
- Forum des Jeunes, Vlaams Jeugdraad ;
- Gezinsbond, Ligue des familles ;
- Myria, UNIA ;
- Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRÉ) ;
- Vlaamse Ouderenraad, Coordination des Associations de Seniors, Commission des aînés ;
- Liga voor mensenrechten, Ligue des droits humains ;
- de Rode Antraciet, Cavaria, Arc-en-Ciel Wallonie.

Le 29/04/2021, une séance d'information a été organisée en ligne avec les représentants de la CIDD et les Conseils d'avis afin de préciser le contexte, le processus et le contenu de l'avant-projet de Plan, de même que la nature des contributions attendues et la façon dont les avis seront traités.

Le 18/05/2021, le président et le secrétaire de la CIDD ont été invités à présenter l'avant-projet de Plan à la Chambre des représentants lors d'un audition de la Commission de l'Énergie, de l'Environnement et du Climat.

3. Traitement de la consultation et proposition du projet de Plan

Lors de la consultation, 17 citoyens, 22 organisations, 6 Conseils consultatifs et 1 Région se sont ainsi exprimés sur l'avant-projet de PFDD. Leurs avis ont été décomposés en plus de 650 remarques et ont été traités par les experts du groupe de travail en juin et juillet 2021 par voie électronique.

Tous les avis ont été mis à disposition de l'ensemble des experts du GT. Le secrétariat de la CIDD a intégré l'ensemble des avis sous forme de commentaires ou propositions d'amendements en identifiant les services fédéraux potentiellement concernés. Il a demandé aux experts des services fédéraux de se prononcer sur la pertinence des propositions et de proposer une motivation de refus de changement, une modification ou de nouvelles mesures pour répondre aux demandes.

Après de nombreuses interactions bilatérales entre le secrétariat de la CIDD et les experts, le document a pu être envoyé à la CIDD plénière. Celle-ci a marqué son accord sur le contenu du projet de Plan le 15/07. Le secrétariat a finalisé ensuite les traductions, la vérification de la concordance entre les langues et la mise en page avant l'envoi à la ministre. Il a également joint un courrier d'accompagnement au projet de Plan, pour expliquer qu'il n'a pas pu donner suite à toutes les suggestions en raison du délai très court pour traiter les avis issus de la consultation. Les délibérations politiques ont dès lors pu se dérouler entre août et septembre 2021.

Suite à l'adoption du PFDD par le gouvernement fédéral le 1^{er} octobre 2021, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable a préparé les chantiers en vue de l'exécution des actions et leur mécanismes de suivi au sein de la CIDD. Le prochain rapport d'activités de la CIDD rendra donc compte des premières actions mises en œuvre.

Le groupe de travail s'est également prononcé durant l'été sur la méthodologie pour effectuer le suivi du Plan et sur les résultats de l'étude concernant la formulation SMART des SDGs dans le contexte belge. Une consultation des administrations fédérales à ce sujet a été lancée durant l'été au sein de la CIDD à la demande de la ministre et la contribution de celles-ci a été envoyée en septembre à la ministre.

Interview de Cédric van de Walle,
président du GT «Stratégie fédérale » de la CIDD



Comment s'est mise en place la consultation publique pour l'avant-projet de PFDD ?

La CIDD a décidé que l'objectif de la consultation publique était d'améliorer la qualité des propositions contenues dans le projet de Plan, et non d'organiser une grande campagne de sensibilisation. Dès lors, elle a fait le choix d'organiser une consultation ciblée sur le public averti.

La ministre et la CIDD ont donc invité une série d'organes consultatifs et d'associations, dans une perspective inclusive, de manière à ce que les publics potentiellement vulnérables puissent être pris en compte dans l'élaboration de certaines mesures. Parallèlement, la consultation était ouverte à tous dans la mesure où elle a été publiée sur le site web www.developpementdurable.be.

Quelle a été la variété des contributions reçues ?

Nous avons reçu beaucoup de contributions sur la dimension sociale des actions du projet de Plan : la question du genre, l'intégration des personnes handicapées, l'accès financier aux soins de santé et à la justice, les conditions de travail... Les aspects économiques se sont exprimés au travers de propositions pour améliorer le fonctionnement de l'économie de plateforme ou la lutte contre l'obsolescence programmée. Et pour les questions environnementales, les points de remarque portaient beaucoup sur la mobilité, la biodiversité, ... Notre attention a été attirée sur l'impact de la numérisation sur les citoyens : impacts environnementaux négatifs et fracture numérique. Nous avons par ailleurs reçu bon nombre de commentaires pour renforcer la dimension internationale du projet de Plan : l'aide au développement, les questions de la dette des pays en voie de développement, les droits de l'homme, la politique commerciale internationale, la participation de la Belgique aux fonds internationaux pour le climat.

Comment ces contributions ont-elles été intégrées dans le processus d'élaboration du PFDD ?

Tous les avis ont été décomposés afin de pouvoir être attribués à des paragraphes ou des parties du Plan. Malheureusement, des idées parfois très générales n'ont pas pu être traduites en actions ou mesures concrètes. Lorsque c'était possible, des propositions d'amendement ont été rédigées et proposées par le secrétariat de la CIDD aux experts des services publics fédéraux. Ils ont eu un temps très court pour y répondre. Les échanges bilatéraux se sont multipliés à un rythme effréné pour réagir aux près de 650 remarques prises en compte. Certaines ont été écartées par les experts, d'autres ont été appuyées. Le processus était d'autant plus complexe que toute nouvelle proposition nécessitait l'accord de plusieurs administrations afin de pouvoir être intégrée.

Ont-elles été significatives ?

Même si on peut regretter qu'il n'y ait pas eu plus d'organisation ou de citoyen pour participer à cette consultation, les contributions reçues étaient de bon niveau. Elles nous ont permis d'améliorer la qualité du contenu du Plan. Grâce à cela, nous avons souvent été plus précis dans les formulations des actions ou veillé à mieux répondre aux attentes de la société civile. Ces contributions ont également mis le doigt sur les lacunes et les faiblesses de certains chapitres du Plan. Nous n'avons pas pu fondamentalement combler ces faiblesses dans le contenu même du Plan. Mais elles nourrissent nos discussions sur les travaux du futur et nous fournissent d'ores et déjà une bonne base de travail pour les actions à venir.